

11 novembre 2020

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 16 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Brigitte Studer et Vincent Schaller: «La Ville de Genève s'engage pour des repas sains et bon marché au-delà de la 8P!»

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 avril 2019. La motion a été étudiée par la commission lors de sa séance du 3 septembre 2020 sous la présidence de M. Didier Lyon. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset que la rapporteuse remercie.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le soutien populaire à l'initiative IN-141 sur la journée en accueil continu acceptée en 2010;
- la fréquentation croissante des restaurants scolaires qui démontre la nécessité d'une offre d'accueil extrafamiliale à midi permettant entre autres aux parents de concilier leur vie familiale et professionnelle;
- l'engagement de la Ville de Genève afin que les enfants qui fréquentent l'école primaire bénéficient d'un repas sain à midi les jours où ils sont scolarisés, avec notamment l'adhésion de la Ville de Genève au label Fourchette Verte;
- que l'arrêt à la fin de la 8P des prestations offertes par la Ville de Genève en matière d'accueil de midi et l'absence d'un dispositif mis en place par le Canton obligent les familles à adopter différentes stratégies dès la 9P, ne garantissant pas forcément un repas équilibré aux élèves;
- qu'il est pertinent que la Ville s'intéresse à la composition de l'assiette des élèves habitant sur son territoire pendant toute la durée de leur formation obligatoire, qui comprend le primaire, le cycle d'orientation (le secondaire I), de même que le secondaire II jusqu'à 18 ans, dans le cadre de différentes campagnes contre le surpoids et l'obésité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire l'état des lieux, en collaboration le cas échéant avec le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse et le Département de l'instruction publique,

de la formation et de la jeunesse, des différentes stratégies adoptées par les familles afin que les élèves du secondaire I et du secondaire II aient un repas à midi et évaluer la qualité de celui-ci, en l'absence d'une prestation délivrée par un restaurant scolaire;

- d'étudier la pertinence et le coût d'une extension de l'accueil en «restaurant scolaire», à tous les établissements du secondaire I puis II, situés sur le territoire de la Ville;
- d'étudier toute alternative qui soit adaptée à des adolescents et pouvant être délivrée par la Ville de Genève, le cas échéant en collaboration avec d'autres acteurs, ainsi que son financement, de façon à assurer un repas sain à tous les élèves du secondaire I et II résidant sur le territoire de la Ville de Genève aux tarifs en vigueur aujourd'hui (2018, 7,50 francs et exonération possible selon le revenu familial);
- de tenir compte s'il y a lieu des expériences positives et des projets pilotes déjà menés.

Séance du 3 septembre 2020

Audition de M^{me} Maria Pérez, motionnaire

M^{me} Pérez explique que la motion est née d'observations personnelles du quartier très mixte Europe-Charmillles où elle vit et qui est une poche de précarité en ville de Genève. Elle s'est rendu compte en se renseignant que les communes s'occupaient du domaine parascolaire, donc de l'accueil continu, pour ce qui concerne le primaire et qu'une fois passé la 8P la charge devenait cantonale alors que ce sont toujours les mêmes enfants. Elle rappelle qu'une initiative populaire (N° 141) sur l'accueil continu a été acceptée en 2010. En rédigeant ce texte, elle s'est rendu compte de lacunes et d'inégalités entre les cycles alors que ce sont les mêmes enfants et que la lutte contre l'obésité et la malnutrition sont des problèmes d'actualité. Une aide de la Ville pour les parents qui ne seraient pas en mesure de payer la cantine scolaire existe, des exonérations partielles ou totales peuvent être attribuées en primaire, mais la Ville n'a plus de regard à partir du secondaire I. Elle se présente à la commission avec des questions plus qu'avec des réponses. Elle a observé que le Canton mettait en place des cantines dans certains cycles avec des repas à réserver la veille pour un montant de 8,20 francs alors que dans d'autres une cuisinière ou un four à micro-ondes sont mis à disposition, parfois dans des locaux qui ne sont pas prévus à cette fin. Tous les élèves de la ville ne sont pas logés à la même enseigne et aucune garantie n'existe quant à l'accès à un repas chaud et équilibré, peut-être parce que la somme de 8,20 francs représente un coût trop élevé pour certaines familles. En se rendant sur certains sites, elle a constaté que de la petite restauration, sandwiches et pizzas, était offerte. Dans le quartier d'Europe-Charmillles où les plats du jour

sont assez onéreux, un Burger King a par ailleurs été construit alors que le quartier est reconnu comme une poche de précarité où les personnes en surpoids avec les problèmes médicaux liés se trouvent statistiquement. Cette motion est donc née de ces constats et des questions doivent être posées. Elle trouve étrange que la Ville ait un regard sur l'alimentation des enfants jusqu'à 12 ans et qu'ensuite elle ne s'en occupe plus en déclarant que la compétence est du ressort du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) malgré le fait que leurs parents soient contribuables de la Ville. Elle pense qu'un état des lieux doit être fait en premier puis, au vu des finances de la Ville et de la période budgétaire difficile, des choses peuvent être entreprises avec des privés via un appel d'offre pour des plats équilibrés à des prix accessibles pour toutes les familles. Elle estime qu'une subvention ou que le recours aux aides existantes pour le primaire pourraient être étendus au secondaire pour certaines familles.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si M^{me} Pérez s'est rendue dans les différents cycles d'orientation (CO) pour voir ce qui était proposé dans les différentes structures. Elle explique que, dans énormément de cycles, le groupe santé est présent et travaille à éduquer les élèves sur l'alimentation saine.

M^{me} Pérez répond qu'elle s'est rendue sur le site internet des cycles pour regarder s'ils disposaient d'une cafétéria ou d'une cantine. Certains en sont pourvus, d'autres non, certains mettent à disposition un local pour réchauffer de la nourriture et enfin certains proposent de la petite restauration (pizzas ou sandwiches), ce qui lui paraît insuffisant.

La commissaire rétorque que ce genre de propositions a existé, que beaucoup de cycles avaient une cafétéria qui proposait des menus équilibrés à des prix bas, mais qu'elles ont été abandonnées car les élèves n'étaient pas intéressés par cette offre.

M^{me} Pérez trouve que l'état des lieux serait intéressant. Les cycles étant organisés par secteurs, certains adolescents ne peuvent rentrer manger chez eux et sont obligés de manger sur place. Or, certaines familles n'ont peut-être pas les moyens de payer à leurs enfants des repas équilibrés tous les jours. Peut-être que la demande est faible, mais elle se demande à quoi cette faiblesse correspond, si elle est liée à un manque de moyens ou à un manque de qualité.

La même commissaire demande pourquoi la Ville devrait procéder à l'état des lieux alors que c'est le Canton qui a la charge du secondaire.

M^{me} Pérez répond que c'est la même raison qui l'a poussée à signer la motion de Vincent Schaller qui disait que si l'Etat ne payait pas les camps de ski aux enfants qui ne pouvaient pas le faire, la Ville devait entrer en matière. Les parents

de ces enfants sont des contribuables genevois et la Ville est donc concernée par leurs préoccupations. Elle s'accorde sur le fait que le Canton devrait prendre cela en charge, mais la Ville pourrait aussi interpeller le Canton sur le sujet.

Ladite commissaire demande si le Grand Conseil ne devrait pas aussi poser un texte et faire le travail.

M^{me} Pérez rétorque que c'est à la droite d'arrêter de couper les budgets et que le DIP travaille avec les moyens en sa possession.

Elle duplique qu'à sa connaissance la droite n'a coupé aucun budget mais n'a rien ajouté non plus.

Une commissaire demande qui prend la décision d'installer ou non des infrastructures destinées à l'alimentation.

M^{me} Pérez répond ne pas le savoir.

Ladite commissaire demande si M^{me} Pérez est allée voir ce qui avait déjà été fait au Grand Conseil sur le sujet.

M^{me} Pérez répond avoir fait ses recherches sur internet, dans des articles et au travers d'études.

La commissaire pense qu'une intervention sur le sujet au Grand Conseil serait judicieuse. Elle constate cependant que dans d'autres pays les enfants viennent à l'école avec leur repas cuisiné à la maison dans une boîte. Elle se demande s'il ne serait pas aussi judicieux d'encourager cette formule.

M^{me} Pérez répond avoir essayé elle-même, mais que ce n'était pas viable au quotidien.

Une autre commissaire pense qu'un état des lieux pourrait être intéressant, mais elle rappelle que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a souvent traité la question de l'alimentation dans les écoles. M^{me} Alder expliquait que certains restaurants qui offraient une nourriture saine aux adolescents ont dû fermer car les adolescents, contrairement à l'école primaire, ne sont pas accompagnés et peuvent aller manger où bon leur semble. Elle pense qu'il est compliqué de faire manger ce qu'ils ne veulent pas aux adolescents.

Un commissaire pense que le problème est d'inciter les jeunes, surtout dans les quartiers problématiques. Il se demande si la solution serait de passer par des cours ou une formation que la Ville pourrait sponsoriser via un organisme spécialisé comme la Fourchette Verte.

M^{me} Pérez pense que oui et que cela pourrait même avoir lieu pour des enfants plus jeunes. Les cantines lui paraissent importantes au niveau primaire car cela aide les parents d'une part et surtout parce qu'il s'agit de la garantie qu'au moins

une fois par jour un repas chaud et équilibré soit offert aux enfants qui n'en auraient pas bénéficié autrement. La promotion à travers des cours ou des campagnes auprès des familles, dans les écoles et au cycle pourrait améliorer la situation surtout couplée avec des aides financières pour ceux qui n'arrivent pas à assumer ces coûts.

Un commissaire pense aussi qu'il est difficile de faire venir les jeunes seulement en créant l'offre. Certains jeunes n'ont pas la culture des repas préparés à la maison et il est important de créer une sensibilité à la bonne nutrition. Il pense ainsi qu'un accompagnement doit être lié à cette offre. Il demande si M^{me} Pérez a une idée concrète de ce qui doit être fait et si elle sait si les questions de nutrition sont inscrites au programme du secondaire. Enfin, il demande s'il ne faudrait pas traiter la question de manière plus globale en incluant le DIP pour en faire un projet d'envergure.

M^{me} Pérez abonde et remarque que c'est de toute façon le DIP qui se chargera de la question mais qu'il faut interpeller l'Etat. Elle ajoute que les problèmes de nutrition et la culture liée à la malnutrition sont des problèmes à prendre à bras-le-corps.

Une commissaire trouve qu'il ne faut plus fermer les yeux, que les enfants ont des problèmes d'obésité et développent des pathologies lourdes, notamment du diabète. C'est à l'Etat ou à la Ville de prioriser ce problème et de trouver des solutions, peut-être avec le DIP ou les infirmiers scolaires. Il faut qu'une institution qui s'occupe de la problématique de la nutrition se mette en place pour la faire cesser.

Une commissaire se demande s'il ne faudrait pas proposer quelque chose avec la Fédération des associations de parents d'élèves du cycle d'orientation (FAPECO). Elle précise que des cours de cuisine sont proposés dans tous les CO et que des conseillers sociaux répondent aux demandes financières de familles qui n'auraient peut-être pas les moyens.

M^{me} Pérez demande si une publicité autour de cette aide existe.

Ladite commissaire affirme que des conseillers sociaux sont présents dans chaque école. Elle propose de poser cette question à la direction générale de l'enseignement secondaire I qui saura y répondre de façon précise.

Une commissaire demande si des réfrigérateurs sont mis à disposition des enfants qui apportent leur repas dans les CO qui n'ont pas de cafétéria.

M^{me} Pérez répond que ce n'est pas le cas à sa connaissance.

La commissaire pense donc que la problématique revient au Canton et que la FAPECO devrait faire une demande au DIP dans ce sens.

M^{me} Pérez demande pourquoi la Ville ne procède pas à ces demandes.

Une commissaire trouve que cette motion demande beaucoup de choses qui ne sont pas toutes du même ressort. Elle pense que la malnutrition est un problème de société qui engendre des coûts en termes de santé. Elle pense ainsi que l'éducation à la nutrition saine doit déjà être faite au primaire. Elle ajoute que selon elle les adolescents veulent être libres et elle se demande dans quelle mesure on veut les mater et les empêcher de prendre leur autonomie.

M^{me} Pérez répond qu'un endroit adéquat pour recevoir les élèves quand ils n'ont pas cours doit être mis à disposition. Or, ce n'est pas le cas dans tous les établissements.

Une commissaire suggère de proposer des ateliers de cuisine, mais elle estime que le problème est plus vaste car les adolescents veulent profiter de leur liberté.

M^{me} Pérez répond à certains commissaires qui considèrent que les adolescents veulent se démarquer et se sentir libres en mangeant mal que c'est une vérité qu'elle demande à interroger dans l'état des lieux, car elle ne pense pas que cela soit une norme. Il ne faut selon elle pas nier que des problèmes financiers existent pour certaines familles et empêchent une nutrition saine. Elle répète que la Ville pourrait étendre les aides qu'elle octroie au primaire vers le secondaire selon ses finances.

Elle comprend bien cette réflexion mais elle estime que les enfants doivent être éduqués à se nourrir sainement dès le plus jeune âge. C'est à ce niveau que la Ville peut agir puisqu'elle s'occupe des écoles primaires.

Une commissaire pense que de bonnes idées ont été soulevées dont celle de son collègue qui vise à accompagner les mesures prises par une information et une sensibilisation. La préadolescence et l'adolescence sont des âges idéaux pour commencer à sensibiliser aussi sur l'aspect environnemental de l'alimentation selon elle. Elle n'est pas d'accord avec ses collègues qui disent que l'on est en train de brider la liberté des adolescents en ouvrant une cantine. Elle propose d'étudier les tentatives précédentes pour en tirer un bilan. Elle pense qu'un besoin sanitaire évident existe à cet âge bien que le sujet soit complexe avec la population adolescente.

Un commissaire craint que cette motion n'engendre une partie de ping-pong entre le Canton et la Ville. Il se demande s'il ne faudrait pas agir de manière subsidiaire, en groupe ou en collaboration en partant de ce qui est fait sans le dénigrer, soit en le renforçant soit en le réformant. Il imagine que la Ville pourrait aussi moduler ses efforts, avancer à tâtons de manière pragmatique en fonction de l'urgence par secteurs. Il pense que les problèmes de proximité sont du ressort de la Ville et pas du Canton.

M^{me} Pérez répond que la question du report systématique de tâches qui incombent au Canton sur la Ville est pertinente. Les CO font d'ailleurs partie de

la liste de report de charge des responsabilités du Canton qui en profiterait. La Ville ne peut assumer cette charge selon la loi sur la répartition des tâches car elle n'a pas la bascule fiscale nécessaire.

Prises de position et votes

Une commissaire du Parti socialiste propose de demander un état des lieux à la FAPECO ainsi qu'à la Direction générale de l'enseignement obligatoire avant de faire des demandes.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien propose d'accélérer le mouvement en votant la motion ce soir avec quelques amendements.

Une commissaire des Verts propose d'écouter les infirmières scolaires du CO (qui dépendent du DIP).

La commissaire du Parti libéral-radical s'allie à la proposition de la commissaire du Parti démocrate-chrétien car la problématique dépend de l'Etat. Si la motion était votée ce soir, elle serait envoyée au Conseil administratif qui aurait six mois pour amener une réponse et faire son travail.

Un commissaire des Verts constate que l'état des lieux fait partie de la première invite, donc que la motion pourrait être votée ce soir.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois s'allie au Parti démocrate-chrétien et au Parti libéral-radical.

Une commissaire du Parti socialiste s'y allie aussi et retire sa proposition.

La commissaire des Verts retire sa proposition.

Le président demande qui veut voter l'objet ce soir. Cette demande est validée à l'unanimité, soit par 14 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

La commissaire du Parti libéral-radical propose un amendement général plutôt qu'en quatre invites: «de faire l'état des lieux, avec le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse, des stratégies proposées pour les repas de midi des élèves du secondaire sur le territoire de la Ville».

Le commissaire des Verts propose une nouvelle invite N° 2: «de faire un état des lieux en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire sur les connaissances délivrées aux élèves en matière de nutrition durant le parcours scolaire obligatoire».

La commissaire du Parti libéral-radical pense que cela pourrait être complémentaire car les deux propositions s'inscrivent dans la même démarche.

La commissaire socialiste propose de modifier ainsi l'amendement des Verts: «de faire un état des lieux en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire des moyens financiers mis à disposition des familles précaires pour l'alimentation quotidienne des jeunes fréquentant l'école obligatoire et de la communication à ce sujet».

La commission vote sur l'amendement du Parti libéral-radical, qui est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s, soit par 14 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

La commission vote sur l'amendement des Verts, qui est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s, soit par 14 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

Le commissaire des Verts propose de modifier l'amendement de la commissaire du Parti socialiste en mentionnant le DIP plutôt que la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

La commission vote sur l'amendement socialiste avec la mention du DIP qui est également accepté à l'unanimité des membres présent-e-s, soit par 14 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

La commission vote sur la motion M-1378 amendée. Elle est acceptée à l'unanimité des membres présent-e-s, soit par 14 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire l'état des lieux, avec le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse, des stratégies proposées pour les repas de midi des élèves du secondaire sur le territoire de la Ville;
- de faire un état des lieux en collaboration avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse sur les connaissances délivrées aux élèves en matière de nutrition durant le parcours scolaire obligatoire.